



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29.1.2026
C(2026) 586 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour sa résolution européenne appelant à soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et à condamner le soutien du Rwanda au Mouvement du 23 mars.

Cette résolution arrive à un moment crucial pour la République démocratique du Congo où les effets de la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations unies, comme ceux des processus de paix de Washington et de Doha, tardent à produire des effets tangibles sur le terrain. L'UE voit toutefois dans la signature de l'accord cadre pour la paix entre la RDC et le Mouvement du 23 Mars (M23) – Alliance du fleuve Congo (AFC) signé le 15 novembre à Doha une étape importante vers une paix durable dans l'Est du pays.

L'UE rappelle systématiquement aux deux parties l'importance du respect des droits humains et du droit international humanitaire. Elle rappelle également aux autorités rwandaises l'urgence de la mise en œuvre de la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations unies. La résolution condamne les attaques du groupe armé M23 avec le soutien des forces armées rwandaises. Elle appelle le M23 à se retirer de toutes les zones que le groupe contrôle et à cesser immédiatement les hostilités. La résolution rappelle également que la communauté internationale ne reconnaît pas les actes du groupe M23 établissant une administration parallèle illégale dans l'est de la RDC.

L'UE soutient pleinement la mise en œuvre des accords signés dans le cadre du processus de Washington et de celui de Doha relatif au retrait du M23 ainsi qu'au désarmement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). La haute représentante/ vice-présidente Kaja Kallas avait publié un communiqué en janvier 2025 appelant au retrait des groupes rebelles du territoire congolais.

L'UE a renforcé sa réponse humanitaire à cette crise et la Commission a déjà alloué 112 millions d'euros d'aide humanitaire cette année. Elle a également mis en place un pont aérien humanitaire qui a permis d'acheminer plus de 500 tonnes de biens humanitaires vers l'est de la RDC, et mène des actions de plaidoyer humanitaire auprès de toutes les parties au conflit. Lors de Conférence de Paris de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue le 30 octobre dernier, l'UE a annoncé une aide

M^{me} Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS

humanitaire de 9 millions d'euros pour la République démocratique du Congo qui s'ajoutent aux 120 millions d'euros déjà accordés à la région des Grands Lacs pour l'année 2025.

Dans le domaine de la coopération au développement, l'Union européenne soutient trois piliers prioritaires visant à renforcer la stabilisation, à réduire les inégalités sociales, économiques, politiques et territoriales, et à contribuer à la préservation des biens publics mondiaux. Dans ce cadre, elle a mobilisé une enveloppe pluriannuelle de 424 millions d'euros pour le plan d'action de la République démocratique du Congo (RDC) pour la période 2021-2024, ainsi que de 218 millions d'euros pour la période 2025-2027. Ce soutien a pour objectif de favoriser des initiatives en faveur de la paix et de la sécurité, ainsi que dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'énergie, des mines et de l'environnement. Il permettra également de renforcer les corridors régionaux et de préserver les paysages naturels, contribuant ainsi à un développement durable et inclusif. Enfin, l'UE soutient la pacification communautaire et la justice transitionnelle afin de contribuer à l'effort de résolution pacifique des conflits en RDC. L'objectif est d'assurer un niveau de stabilité nécessaire au développement économique du pays et de sa population, principalement dans la partie orientale du pays, mais aussi dans d'autres zones fragiles du corridor vert.

Sur le plan militaire, l'UE, à travers la facilité européenne pour la paix, soutient depuis 2023 le 31^{ème} bataillon de réaction rapide déployé dans l'est de la RDC avec du matériel non létal. L'Union européenne poursuit son soutien au profit des FARDC afin de renforcer les capacités des forces armées à tenir le territoire et à en défendre l'intégrité territoriale.

L'UE partage les préoccupations exprimées par l'Assemblée nationale dans cette résolution : la résolution pacifique du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo doit prévaloir.

Nous souhaitons assurer l'Assemblée de l'engagement total de l'UE dans ce dossier.

La Commission espère que les clarifications fournies dans cette réponse répondent aux questions soulevées par l'Assemblée nationale et se réjouit, par avance, de poursuivre le dialogue politique à l'avenir.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.

Kaja Kallas
Vice-présidente / Haute représentante

Maroš Šefčovič
Membre de la Commission

